Compte rendu du conseil municipal du 05 octobre 2023

Etaient présents : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN, Xavier MONSCH, Estelle HERVE, Christian EON.

Absents excusés: Marie LECOUPLIER, Gladys GARETTE, Jacquy GUERIN.

Secrétaire de séance : Evelyne ROMMES.

Convocation et affichage

le: 02/10/2023

2023-34 PRÊT LOTISSEMENT DU BAS BOURG

Le permis d'aménager n'étant pas encore délivré le Conseil Municipal reporte le choix sur un conseil en début d'année 2024.

2023-35 <u>BUDGET LOTISSEMENT DU BAS BOURG</u>

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de la création d'un nouveau budget lotissement du bas bourg qui sera assujetti à la TVA et que ce budget sera tenu selon une comptabilité des stocks (selon inventaire intermittent).

2023-36 <u>VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DU BAS BOURG</u>

Le budget du bas bourg est présenté aux élus.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE le budget du lotissement du bas bourg qui s'équilibre à la somme de 391 000 euros en fonctionnement et 391 000 euros en investissement.

2023-37 <u>DECISION MODIFICATIVE LOTISSEMENT DU CLOS FOURNIER</u>

Le Conseil Municipal,

VOTE les décisions modificatives suivantes et autorise Monsieur le Maire à passer les écritures nécessaires.

	N° COMPTE	DEPENSES	N° COMPTE	RECETTES
FONCT	7133(042)	1672.11		
INV			3351(040)	1672.11
FONCT	6588	10	7588	10
FONCT			773	1672.11
INV			1641	-1672.11
		1682.11		1682.11
TOTAL FONCT		1682.11		1682.11
TOTAL INVEST		0		0

2023-38 <u>DEVIS VOIRIE RUE DU LAVOIR</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise TARDY TP pour un montant de 29 356 euros hors taxes.

2023-39 <u>DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET GENERAL</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE la décision modificative suivante :

2135 Install. générales, agencements, aménagements des constructions (opération 100 Nauvinais)
2041481 Subv. autres communes - Biens mobiliers, matériel et études
+ 600 euros

2023-40 RAPPORT PRIX & QUALITE DU SERVICE D'EAU 2022 SYNDICAT DU FREMUR LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 du syndicat du Frémur. (document disponible en mairie)

2023-41 RAPPORT PRIX & QUALITE DU SERVICE DECHETS 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND acte de ladite présentation.

PRECISE que le rapport est mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet. (document disponible en mairie)

2023-42 RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DINAN AGGLOMERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND acte de ladite présentation,

PRECISE que le rapport est mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet. (document disponible en mairie)

2023-43 <u>SUBVENTIONS</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL, (en complément des subventions votées en début d'année) VOTE :

- 350 euros pour Plév'envie
- 1366 euros pour l'APE

2023-44 TARIFS CAMPING

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs n'ont pas été revus depuis 2017.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE les tarifs suivants qui seront applicables dès 2024

Forfait 2 pers 1 voit ou 1 camping-car 1caravane ou 1 tente avec électricité	12€
Forfait 2 pers 1 voit ou 1 camping-car 1caravane ou 1 tente sans électricité	9€
Forfait 1 pers 1 voit ou 1 camping-car 1caravane ou 1 tente avec électricité	9€
Forfait 1 pers 1 voit ou 1 camping-car 1caravane ou 1 tente sans électricité	7€
Personne supplémentaire	3€
1 enfant moins 7 ans	2€
1 voiture supplémentaire	1.5 €
Electricité	3€
Garage mort	3€

2023-45 <u>DELEGUE SIRP</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Estelle HERVE GUILLEMOT de son poste d'adjoint ainsi que de la présidence du SIRP.

Il évoque également les demandes de Madame Marie LECOUPLIER et de Monsieur Bertrand RABAROT de quitter leurs postes de délégués.

Suite à ces informations, il convient de renouveler les membres du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Pléven/Landébia.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE que

 Aurore BAUCHE, Xavier MONSCH, Estelle HERVE GUILLEMOT seront titulaires et Bertrand RABAROT sera suppléant.

QUESTIONS DIVERSES:

<u>Compte rendu projet résidence seniors</u>: suite à la réunion avec NEOTOA, la mairie et Dinan agglomération, le projet qui prévoit 7 petits pavillons et 2 lors restants, disponibles à la vente, reçoit l'approbation de l'ensemble de l'assemblée. Par contre, il semble compliqué pour NEOTOA de travailler avec Jean Pierre LEBORGNE Architecte, dessinateur du projet, NEOTOA possédant son propre architecte. Un accord entre les deux parties reste à finaliser.

Rénovation mairie : la démolition a commencé, réunion tous les mercredi matin à 11 heures.

<u>Sonorisation supérette</u> : les dalles ont été mises en place pour insonoriser le plafond, et le résultat est très positif.

<u>Panneaux photovoltaïques</u>: l'entreprise EO demande qu'une délibération soit prise par les deux communes Pléven et Landébia pour créer une société. Si cette société est créée il faudra que chaque partie verse la somme de 100 euros. Pour l'instant pas de nouvelles de Mme Château de la SNCF. La SNCF a fait un bail avec Houée ce qui remet en cause le projet (il faut d'abord sécuriser le foncier). Si la délibération est prise, une décision suspensive sera mentionnée concernant le prix d'achat des terrains.

Pour l'instant accord de principe est donc de pour poursuivre l'étude du dossier.

Pluduno demande au Conseil Municipal de PLEVEN de nommer un référent par rapport à leur dossier Eolien afin d'en être le rapporteur sur les travaux et information. Le Conseil Municipal nomme Monsieur SEGUIN Mickaël.

Ramassage scolaire : Pétition faite par les parents. Monsieur le Maire a pris contact avec le Maire de Bourseul pour explications. Ce dernier avait signalé au service de l'agglo compétent qu'un point de ramassage était très dangereux, c'est pour cette raison qu'une réorganisation totale a été faite. Dinan agglomération est consciente du problème et a fait la promesse de revoir les horaires des cars.

<u>Site internet</u>: Aurore, Vanessa, Chantal et Patricia sont nommées représentantes de la commune auprès de Monsieur BEURRIER pour remettre en place le site internet.

La séance est levée à 22h13